

Gisèle Jolin pose sa candidature au poste de Présidente du SPPMM

Il y a douze ans, je me lançais dans une belle aventure en prenant la relève de Michel Vézina, lui-même à la tête de l'organisation quasiment depuis sa fondation. À mi-carrière, je voulais autant que possible contribuer à établir les conditions de travail, qui allaient prévaloir pour les années à venir. À ce moment, je n'aurais jamais cru que cet engagement s'étendrait sur quatre mandats.

Durant cette période, de nombreux enjeux ont retenu l'attention du syndicat. Et je crois que nous avons bien tiré notre épingle du jeu. Certaines réalisations me rendent particulièrement fière. La première est sans contredit d'avoir obtenu pour tous les nouveaux professionnels intégrés dans le cadre des fusions municipales les conditions de travail des professionnels de l'ex-Ville de Montréal (rémunération, assurances, caisses de retraite). La négociation de trois conventions collectives et d'une entente relative au régime de retraite permettant de conserver les prestations acquises et une indexation de 1 % méritent également d'être soulignée. Je mentionnerais aussi le dépôt de plusieurs mémoires, notamment deux défendant les régimes de retraite à prestations déterminées et une à la commission Charbonneau. Enfin, je suis particulièrement satisfaite de la consolidation des finances du syndicat dont les réserves avait été mises à mal par la défense de notre accréditation lors des fusions municipales. Ainsi, notre réserve est passée de 631 000\$ à 3 585 000 \$. Avec ce bas de laine nous sommes en meilleure posture pour défendre nos droits fondamentaux lorsqu'ils sont menacés. Ces succès n'auraient évidemment pas pu se concrétiser sans l'appui de collaborateurs compétents et sans l'adhésion à des valeurs et à des principes syndicaux partagés.

J'ai bien réfléchi avant de poser ma candidature. En effet, les relations de travail n'ont jamais été aussi conflictuelles, les ententes signées et des engagements négociés de bonne foi ne sont plus respectés. Malgré la loi 15 qui diminue unilatéralement notre rémunération de 4,9 %, il semble que l'administration municipale n'est jamais assouvie. Dans ce contexte, il sera très difficile de satisfaire les attentes des membres. Cependant, je crois sincèrement que mon expérience serait un atout pour relever le défi, notamment pour contester la loi 15 et, le cas échéant, pour en négocier l'application. C'est pourquoi j'ai décidé de continuer et de me lancer. Par ailleurs, je crois que le contexte appelle à une réflexion sur les objectifs de notre organisation et sur les moyens à prendre pour les atteindre. L'engagement des membres est une condition essentielle à l'autonomie et à la vitalité d'un syndicat.

Malgré cela, si j'ai votre confiance, et votre appui c'est avec plaisir que je poursuivrai ma tâche. Je crois sincèrement posséder les qualités nécessaires et l'expérience requise pour faire face à la situation. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez toujours témoignée.

Gisèle Jolin